

faite (15 Avril p. 574) d'un passage où Mr. C. dit , qu'il ne faut pas se plaindre de Clément XIII, parce qu'il est défendu de blasphémer contre le diable , n'est pas exact (a). 3°. Que ces lettres contenant des vérités intéressantes & des beautés dont vous êtes convenu , il semble que Mr. C. n'auroit pas emprunté un nom étranger , mais se seroit fait gloire d'y mettre son propre nom , si effectivement il en étoit auteur. Cette observation a paru peremptoire à un grand nombre

même attention que nous les ouvrages de Mr. C. , & ne se font-ils pas appliqué à faire la comparaison des deux styles. Nous connoissons des littérateurs d'une grande expérience qui sont sur cet article d'accord avec nous. Mr. C. en convient lui-même puisqu'il dit qu'il a copié ces lettres & qu'il en a fait usage dans ses productions littéraires (15 Avril, p. 572). Sans doute que Mr. C. ne prétend pas avoir dans ses productions littéraires deux styles différens. --- Du reste , il ne s'agit pas de décider si c'est le style de Mr. C. , cela ne fait rien à l'affaire , il s'agit de savoir si c'est le style d'une traduction françoise faite sur un original italien ou latin , tel que nous avons présenté dans notre dernier Journal, pag. 87.

(a) Nous n'avons pas prétendu rapporter les paroles de l'auteur que nous n'aurions pu enchaîner dans cet endroit sans y mettre de la confusion. Nous n'avons employé ni guillemets ni caractère italique , & par là nous avons averti que nous ne rapportons que le sens , & ce sens est exactement celui de l'auteur. Il cite tout du long le passage de St. Jude , v. 9. où il est dit que l'Ange n'a pas ôse blasphémer contre le diable.